



ORGANISATION DU MARCHÉ FORAIN ALIMENTAIRE

I) Principe

La municipalité souhaite reprendre la tenue du marché forain pour la partie alimentaire uniquement à compter du samedi 16 mai prochain afin de permettre aux habitants d'effectuer des achats pour se restaurer. Il aura lieu comme habituellement tous les mercredis et samedis.

Les commerçants seront incités, dans la mesure du possible, à recueillir des commandes préalables, afin de fluidifier au mieux le flux de clients.

II) Localisation

Le marché forain aura lieu sur son emplacement habituel Place Mendès France/Avenue Léon Blum devant la Patinoire de Neuilly-sur-Marne selon le plan ci-joint.

Les commerçants alimentaires débelleront sur l'emprise qui leur est habituellement réservée (environ 2000 m²). Les commerçants nécessitant de bornes électriques et d'être abrités sous des barnums, cette emprise ne peut être plus étendue (emplacement « sur-mesure »). Toutefois, le métrage des stands a été diminué afin de les espacer au mieux et d'optimiser la gestion des flux de clients.

Les stands les plus proches seront espacés au minimum de 3 mètres. Les stands des commerçants placés dos à dos seront séparés par des bâches.

III) Horaires du marché

Les horaires de vente au public seront 8h00 - 13h00.

IV) Commerçants participants

La majorité de nos commerçants alimentaires habituels souhaitent débeller dès le 16 mai prochain. Ces 23 commerçants sont :

Nom du commerçant	Prénom du commerçant	Activité
AB ORIENTAL	Abdelah	TRAITEUR ORIENTAL
ABBAD	YOANN	FROMAGER
AIT ALLA	Bilel	OLIVES ET FRUITS SECS
ALVES	Antonio	BOULANGERIE PATISSERIE
BENSASSI	Reda	POISSONNERIE
BOISLAVILLE	Marie-Eve	TRAITEUR ANTILLAIS
BRUEL	Claude	PRIMEUR
CANTAMESSI	Patrice	MARAICHER
CLARO	Nathalie	VOLAILLER
CONCAUD	Gregory	TRIPPIER/BOUCHER
DE MAGALHAES	Jeremy	FROMAGER
DOMINGUES	Francis	CHARCUTIER
DRUESNE	Sophie	BOULANGERIE PATISSERIE

DUTRIEUX	Dominique	PRIMEUR
DUVAL	Aurore	POISSONNERIE
EL HAMDAROU	Abbdelaaziz	BOUCHERIE
HAMMAMI	Ezzedine	CONFISERIE
IKHELEF	Mustapha	ROTISSERIE
LASFAR	Yahia	PRIMEUR
MAGADUR	Patricia	PRIMEUR
MARCHADIER	Éric	BOUCHERIE CHEVALINE
RENOU	Jean Michel	POISSONNIER
ZAMOUM	Mohammed	APICULTEUR

Il sera rappelé aux commerçants leurs obligations sanitaires sur le marché, à savoir :

- Ne pas venir travailler s'ils sont symptomatiques,
- Seul le commerçant doit servir les clients à l'aide d'ustensiles et pinces à usage multiple dédiées - interdiction pour le client de toucher les produits,
- Installer des protections en plexiglas ou un film polyéthylène pour l'ensemble des denrées,
- Se désinfecter régulièrement les mains avec du gel hydro alcoolique,
- Porter un masque et des gants s'ils vendent des denrées alimentaires fraîches directement consommables ne nécessitant pas de cuisson ni de lavage (pains, fromages,...),
- Favoriser dans la mesure du possible les paiements sans contact et désinfecter régulièrement les claviers de paiement, les caisses et les plans de travail,
- Si possible, dédié un salarié à l'encaissement (sans contact avec les produits),
- Se désinfecter les mains systématiquement après avoir manipulé de l'argent,
- Afficher et veiller au respect des consignes par les salariés.

Le respect de ces consignes sera vérifié par les placiers du marché assistés d'agents communaux.

V) Gestion du flux des clients

Afin de contrôler le flux des clients au sein du marché, une entrée et une sortie unique seront mises en place. Le périmètre du marché sera entièrement clôturé par des barrières Vauban.

Le nombre maximum de clients simultanés dans l'emprise du marché (2000 m² et 23 commerçants) sera limité à 50 personnes. Un agent placé à la sortie du marché avertira par talkie-walkie un autre agent placé à l'entrée à chaque sortie de clients de façon à ce que dernier permette au nombre équivalent de clients de pénétrer dans le marché.

Les clients seront incités, à l'entrée et à la sortie du marché, à réaliser une friction hydro alcoolique des mains avec les solutions mises à disposition par la ville.

Une affiche sera positionnée à l'entrée et à la sortie du marché pour rappeler aux clients :

- les consignes à respecter (gestes barrières,...),
- la nécessité de respecter des distances de sécurité marquées au sol et le positionnement des barrières « Vauban »
- la nécessité de laver à l'eau les fruits et légumes avant toute consommation
- la nécessité de jeter les mouchoirs usagés dans les poubelles et, en l'absence de poubelles, l'obligation de ramener ses mouchoirs usagés.

Ces consignes seront également relayées en amont sur le site de la ville.

Une file d'attente sera matérialisée par des barrières vauban. Le principe de distanciation s'y appliquera évidemment à l'aide de marquages au sol.

Un sens de circulation unique sera instauré dans tout le marché et des marquages au sol réalisés devant chaque stand afin de respecter les mesures de distanciation entre les clients.

De la rubalise sera également installée devant tous les stands afin d'empêcher les clients de toucher aux marchandises.

Deux placiers seront présents à l'intérieur du périmètre du marché afin de contrôler le respect des mesures de distanciation entre les clients. Ils seront également équipés de talkie-walkies afin de communiquer aisément avec les deux agents placés à l'entrée et à la sortie du marché.

Pour la sécurité de tous, deux Agents de Surveillance de la Voie Publique seront également présents durant toute la période de vente.

VI) Plan du dispositif

En annexe, vous trouverez le plan d'installation et de circulation du marché.